

Mesure 3 - Remplacement de haies composées d'essences exotiques



Comparées aux haies variées composées d'essences indigènes, les haies d'essences exotiques ne présentent que peu d'intérêt pour la biodiversité. En outre, si elles sont composées d'espèces invasives, ces dernières peuvent se disséminer dans l'environnement et avoir un impact sur la biodiversité et l'économie.

Subventionnement

La subvention s'élève à CHF 60.-/ml au maximum (plafond de CHF 5'000.- par mesure et sous réserve des budgets disponibles). La subvention sera calculée sur la base des pièces justificatives fournies (factures, quittances, etc.) à hauteur maximale de 50% des coûts.

Conditions de réalisation et entretien

Le subventionnement des travaux par le SFNP est soumis au respect des conditions suivantes (état au 01.12.2025) :

Caractéristiques de l'ouvrage

- Minimum 5 m linéaire
- Haie plantée en pleine terre
- Place disponible pour la haie et son développement
- Respect des distances de plantation aux constructions, routes et fonds voisins ([Loi sur les routes \(LR\)](#), [loi d'application du Code Civil Suisse \(LACCS\)](#), règlementation communale)

Plantations

- La haie à remplacer est composée d'essences exotiques (par exemple, laurier-cerise, thuyas ou photinia)
- Arrachage et élimination des déchets problématiques en station d'incinération ou compostière professionnelle
- Les essences plantées sont indigènes
- La haie sera composée d'un minimum de 5 essences indigènes par 10 m linéaires, avec une proportion d'au moins 20% d'épineux
- Plants de production Suisse

Entretien

- Entretien de la surface au pied des plantations sans engrais, ni de produits phytosanitaires
- Lutte contre les néophytes envahissantes
- Aucune taille ou intervention dans la haie entre mars et novembre (y compris pour l'arrachage)
- Respect des recommandations d'entretien selon le guide Arbustes indigènes – Haies variées (voir lien ci-dessous).

Durée d'engagement

- 8 ans

* Les propositions d'autres mesures de remplacement de la haie (étang, arbres indigènes, structures favorables à la faune, etc.) seront également analysées.

Informations et bonnes pratiques

- [Arbustes indigènes – Haies variées](#)

Documents à transmettre

* Obligatoire

- Taille de la haie (en mètres linéaires) *
- Liste et nombre des essences prévues pour la plantation*
- Plan de plantations et mètre linéaire*
- Photo de l'emplacement de la mesure*
- Etude et offre du bureau d'étude en environnement ou du paysagiste (si mandaté) *
- Offre du paysagiste (si mandaté) *

Contact



Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)

Tel. : +41 27 607 10 80

E-mail : SFNP-SubventionsNature@admin.vs.ch